

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)
[Collection Boite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item Le Trosne, Guillaume-François. Mémoire sur les vagabonds et sur les mendians, 1764 | La pénale à infliger sur vagabonds](#)

Le Trosne, Guillaume-François. Mémoire sur les vagabonds et sur les mendians, 1764 | La pénale à infliger sur vagabonds

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0607

Source Boite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

Langue Français

Type Fiche Lecture

Personnes citées [Le Trosne, Guillaume-François](#)

Références bibliographiques [Le Trosne, Mémoire sur les vagabonds et sur les mendians 1764](#)

Référentiel BNF <https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb308069569>

Relation Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Mémoire sur les vagabonds et sur les mendians

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1764

EDITEUR , 1764

4 Train

606

monotrichia Mycetozoa Le point à la tige sur rastrelle.
1764.

Ler gopim = perzihili

- 44 "Et ut puis de lui ôter la liberté dont
il a abusé, de le renvoyer dans son pays
que ce fut nullement. La loi ne peut pas
laisser la renoncer; elle a déclaré son ami et
elle reconnaît de citoyen à temps que l'a-
buse de ce jeu de débours de continuer da
financer et c'est."

50 - "Un condamné est puni de 5 ans,
qu'il mourra y attendre ou non et
celui d'10 mois, il sera intérieur de fermier
et bâti de 12 mois plus 1 mois."

54 - s'il y a - tout ce qu'il a de la main
ou le peu servir ailleurs. "On jette le
regarder y échut quelqu'un - être en un
condamné bâti au prisonnier sans que de
exercer - / mort. Fut-il jamais à faire
+ les autres ne pourront le remettre."

BnF
MSS.

55 - si ils réussissent, il faudra le condamner
à mort. On condamne tous les autres leur



"qui , i est en nos voulus". Le
cas du marabout + une "vis qui" il est
acquis à réhabiliter nommément."

39 - "Le soulier en vegetabes. Il fait
un hiver le no rechauvin. si elle est malheureuse
il fait "en hiver le cas de la canisse" à
le soulier et a tel condicte droit à des prières
de la pocheuse elle." "Il vont faire venir
et pourraient par le vegetabes qui va peut
avoir le gout qui il faut faire avec à H l'hiver
l'hiver."

40 - "Donner à ceux qui sont malades
un salair modique qui paie du moins le
casse au de mi du voyage" "On donne
l'accompagnement de 10 cent et 1 huit de lour,
l'vegetabes est infinie + d'apres ce qu'il est"

41 - "On mure aussi pour empêcher le
voleur 2 bâtons et 2 antres : si le
vegetabes se retrouvent dans le bois, "on réunira
les bâtons et des 2 proches, chaque l'un sera
bien de fournit 1 h. et on emportera
eux 10 cent un bâton et 1 rectangle
encaillé".